

Secrétariat patronal

Affaire traitée par : Dominique Martin

1131 Tolochenaz
Tél. : 021/802 88 88
fax : 021/802 88 80

N/réf. : 07.510 – Mn/Sch

Tolochenaz, le 18 décembre 2012

Aux entreprises de construction
métallique et d'isolation et
calorifugeage du canton de Vaud

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL METAL-VAUD

SALAIRES 2013

En raison d'un indice des prix à la consommation (IPC) négatif à fin septembre 2012, **il n'y aura pas d'augmentation officielle** sur les **salaires réels et minimaux**.

VACANCES

Nous vous rendons attentifs qu'il est accordé 1 jour supplémentaire pour les travailleurs dès 20 ans révolus.

Années	2012	2013	Dès 2014
• Dès 20 ans révolus	23	24	25
• Dès 40 ans révolus	24	24	25
• Jeunes travailleurs jusqu'à 20 ans			
• Les travailleurs actifs depuis 25 ans dans la profession (apprentissage compris)	25	25	25
• Les travailleurs dès 48 ans révolus			
• Les travailleurs dès 56 ans révolus	30	30	30

Les autres dispositions de la CCT Métal-Vaud ne subissent pas de modification.

Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à ces informations et de la confiance que vous nous témoignez tout au long de l'année. En vous souhaitant de belles fêtes et une année 2013 prospère, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

G. Zünd



Directeur

D. Martin



Secrétaire patronal